



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-132 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER VENTE : VENTE DE TROIS GARAGES AU PARKING SILO A MONSIEUR ET MADAME SALICE STEPHANE

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Dans le cadre de la vente des garages communaux vacants au parking Silo de Voiron, place Porte de la Buisse, Monsieur et Madame Stéphane SALICE se sont portés acquéreurs des garages n° 13, 22 et 35 au niveau 1, soit respectivement les lots n° 59, 68 et 81 de la copropriété, au prix de 39 600 € au vu de l'avis de France Domaine. La transaction sera actée devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 5 novembre 2020,
Vu l'avis France Domaine en date du 12 février 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente des garages 13, 22 et 35 niveau 1 au parking silo, soit respectivement les lots n° 59, 68 et 81, à Monsieur et Madame Stéphane SALICE, au prix de 39 600 euros.
- D'autoriser Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer l'acte authentique correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **34 voix POUR** - N. JULLIARD SORT DE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Voiron, ville porte de Chartreuse

Julien POLAT



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20201118-2020-132-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

